Composante 13 UFR des Sciences
Type de diplôme Licence
Mention de diplôme GLPHYSI Physique
Version d'étape PHYSL1_201 Licence 1 Physique

Régulier: oui

Régime spécial : non

iste: 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative

Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme

Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

NB: en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

			Erasmus:					_						SION 1				SESSION 2			
		Enseigne	ement à distance :	non				Évaluat	ion continue	intégrale 		Contrôle contin	u	Co	ontrôle termina	al 		Contrôle termir	ıal ⊤		
Semestre	UE	Liste	e EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	r ture (écrit / al / pratique 2	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	nt Remarques éventuelles
SEMESTRE 1			1		1		T T			1		Τ									
SPHYLS1	SPHYL1A	A		Disciplinaire 1	6																
SPHYLS1	SPHYL1A	0 <i>A</i>	YSPHL1A1	Lumière et images		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)										1	
SPHYLS1	SPHYL1E	В		Disciplinaire 2	6																
SPHYLS1	SPHYL1B	3 0	YSCHL1B1	Atomistique	(CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLS1	SPHYL1B	3 0	YSPHL1B1	Physique du Mouvement 1	I	PHYSL1_201					écrit	2	100%				écrit	1h30	100%	1/2	
SPHYLS1	SPHYL10	С		Disciplinaire 3	6																
SPHYLS1	SPHYL10	0	YSPHL1C1	Techniques de calcul 1	I	PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)										1	
SPHYLS1	SPHYL10	D		Transversale	6																
SPHYLS1	SPHYL1D	0	YSMEL1E1	Anglais (S1)	I	MECAL1_201		écrit	2	mode (4)										1/4	
SPHYLS1	SPHYL1D	0	YSPHL1D1	Méthodologie	I	PHYSL1_201		écrit	2	mode (4)										1/4	
SPHYLS1	SPHYL1D	0	YSPHL1D2	Outils pour le calcul scientifique 1	I	PHYSL1_201		écrit	2	mode (4)										1/2	
SPHYLS1	SPHYL1E	E		Personnalisation : EC Chimie ou EC Ingénierie ou Compléments mathématiques 1	6																
SPHYLS1	SPHYL1E	Ξ X	SPHYL1E1	EC Chimie																1	
SPHYLS1	SPHYL1E	■ 0	YSCHL1A1	Chimie organique 1		CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLS1	SPHYL1E	■ 0	YSCHL1A2	Chimie des solutions		CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLS1	SPHYL1E	≡ X	SPHYL1E2	EC Ingénierie																1	
SPHYLS1	SPHYL1E	Ξ Ο	YSEAL1A1	Electronique, Energie électrique, Automatique 1		EEEAL1_201					écrit	3	100%				écrit	1h30	70%	1/2	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%
	SPHYL1E			Mécanique 1		MECAL1_201					écrit	2	100%				écrit	1h30	70%	1/2	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%
	SPHYL1E	E X	YSPUL1E1	Compléments mathématiques 1		PHYSL1_202		écrit	3	mode (2)										1	
SEMESTRE 2	1						1					T		T		ı	T	T	T		
SPHYLS2	SPHYL2	A		Disciplinaire 1	6																
SPHYLS2	SPHYL2A	O P	YSPHL2A1	Oscillateurs et ondes 1		PHYSL1_201					écrit	3	100%				écrit	1h30	70%	1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%
SPHYLS2	SPHYL2E	В		Disciplinaire 2	6																
SPHYLS2	SPHYL2B	3 0	YSCHL2B1	Thermochimie	(CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLS2	SPHYL2B	3 0	YSPHL2B1	Thermodynamique Physique		PHYSL1_201					écrit	2	100%				écrit	1h30	100%	1/2	
	SPHYL20			Disciplinaire 3	6																
SPHYLS2	SPHYL2C	0	YSPHL2C1	Techniques de Calcul 2		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)										1	
SPHYLS2	SPHYL2E	E		Personnalisation : EC Chimie ou EC Ingénierie ou Compléments mathématiques 2	6																
SPHYLS2	SPHYL2E	≡ X	SPHYL2E1	EC Chimie																1	
SPHYLS2	SPHYL2E	0	YSCHL2A1	Chimie organique 2		CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	2/5	
SPHYLS2	SPHYL2E	0	YSCHL2A2	Chimie inorganique 1	(CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	2/5	
SPHYLS2	SPHYL2E	0	YSCHL2A3	Travaux pratiques de chimie 1		CHIML1_201		écrit	2	mode (4)										1/5	Cette note de TP est reportée en session 2
SPHYLS2	SPHYL2E	≣ X	SPHYL2E2	EC Ingénierie																1	
SPHYLS2	SPHYL2E	0	YSMEL2A1	Mécanique 2	I	MECAL1_201					écrit	2	100%				écrit	1h30	100%	1/2	
SPHYLS2	SPHYL2E	0	YSPUL2F1	Physique appliquée 1		PHYSL1_202		écrit	2	mode (4)										1/2	
SPHYLS2	SPHYL2E	E X	YSPUL2E1	Compléments mathématiques 2		PHYSL1_202		écrit	3	mode (2)										1	
SPHYLS2	SPHYL2F	F		Transversale	6																
SPHYLS2	SPHYL2F	= O	YSCHL2D1	Anglais (S2)		CHIML1_201	é	ecrit + oral	2	mode (4)										1/4	
SPHYLS2	SPHYL2F	= O	YSPHL2F1	Outils pour le calcul scientifique 2		PHYSL1_201		écrit	2	mode (4)										1/2	
SPHYLS2	SPHYL2F	- 0	YSPHL2D1	Projet professionnel étudiant 1		PHYSL1_201	é	ecrit + oral	2	mode (4)										1/4	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance autres remarques

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (auucn ne délivre de crédits ECTS)

* mode (2) : choix de la meilleure note entre d'une part la moyenne des notes à toutes les évaluations et d'autre part la note de la dernière évaluation.

* mode (4): moyenne de toutes les évaluations.

Modalité d'application de la seconde chance

chaque UE, le nombre de notes est systématiquement supérieur ou égal au minimum requis pour garantir la seconde chance.

* Pour les autres UE, la seconde session représente la deuxième chance.

Règles de prise en compte des absences

CC intégral, CT ou combinaison : Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ECI : Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a pas de seconde session. Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

Règles de compensation

- * Au sein d'un semestre, il y compensation entre les 5 UE qui le constituent.
- * La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L1.

Règles concernant le statut AJAC

* Un étudiant n'ayant pas validé le L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure L2

Règles concernant les TP

* Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera définitivement acquise et conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

Hors ECI

		session 1	session 2					
A/	CC	tout au long de l'année	CT					
B/	CC + CT		CT					
C/	СТ	à l'issue du semestre	CT					

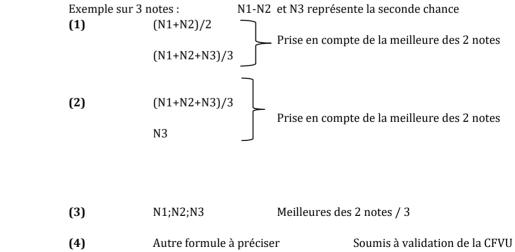
D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :



Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)